



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : P015\_2021

Date : 22/01/2021

**OBJET : Partenariat avec la société Flying Whales pour une démarche expérimentale au hangar d'Ecausseville**

### Exposé

#### Contexte :

L'entreprise Flying Whales, entreprise innovante en plein développement qui cherche à relancer la filière de dirigeables, basée à Suresnes et dans le nord de la Gironde, a sollicité l'Agglomération pour venir en 2021 au hangar d'Ecausseville tester un module du futur dirigeable baptisé « LCA60T », plus de 100 ans après le vol des dirigeables au-dessus du Cotentin et de la mer de la Manche.

Cette société, reconnue par les pouvoirs publics comme l'un des porte-drapeaux du futur de l'aérostation, modélise actuellement des essais. Elle souhaite tester en situation réelle une cellule d'hélium et observer l'évolution de cette cellule en fonction de la pression atmosphérique, de la température et des vents.

Flying Whales a demandé conseil auprès de l'association Aérosculpture (qui exploite l'Aéropylone au hangar d'Ecausseville) pour trouver le lieu idéal à l'expérience.

#### Besoins :

- un espace réduit au fond du hangar de mars à août 2021,
- stationner un Algeco de moins de 20 m<sup>2</sup> servant de bureau et de lieu d'enregistrement des mesures (capteurs, station d'acquisition, ordinateurs),
- accès à l'énergie (220 V),
- installer une petite station de mesure météo,

Les Amis du Hangar à dirigeables d'Ecausseville ont été informés et ne voient aucun inconvénient à la venue de Flying Whales, tout comme Aérosculpture. L'installation prendra moins de 20 m<sup>2</sup> sur un espace de 6 000 m<sup>2</sup>. La DRAC de Normandie n'a pas formulé d'objection, l'hélium ne présentant aucun risque.

Intérêt de la démarche :

Il s'agit d'accompagner la recherche expérimentale. C'est aussi une belle carte de visite pour l'Agglomération qui participe à sa manière à la recherche/développement dans l'aéronautique. La Normandie dispose d'un réseau dynamique d'industriels de l'aéronautique et de l'espace (Normandie AeroEspace) avec plus de 18 000 emplois dans ce secteur. Enfin, la présence de Flying Whales éclaire l'histoire du hangar d'Ecausseville en mettant en avant son usage premier, d'où l'idée de proposer un partenariat avec Flying Whales. A ce titre, l'occupation des locaux se fera à titre gracieux.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération DEL2020\_180 du 8 décembre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Décide**

- **De signer** une convention de partenariat avec la société Flying Whales,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**